

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

☎ 01. 34.50.47.00
Fax 01.34.50.47.50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

**D.C.M. : 2022-158 – Modification des statuts de la CA VALPARISIS –
Compétence supplémentaire pour l'entretien et la gestion des réseaux de
chaleur et de froid, le développement des énergies renouvelables et de
récupération**

L'an deux mille vingt-deux le 29 Septembre 2022 à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis, dans la salle du conseil, Avenue Maurice Berteaux sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 23 Septembre, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BOEDEC, Maire,
Mme LANASPRE, MM. AH-YU, JAY, Mme RODRIGUEZ, M. GUIBOREL, Mme OTTOBRINI,
M. MEANCE, Mme TEIXEIRA, M. THIERRY, Adjoints au Maire.
Mme BACHELIER, M. JOLY Conseillers Municipaux Délégués.
Mme MENNAD, M. TORRES-MARIN, Mme OIKNINE, M. ROCA, Mmes REMY LOUISON,
LEHUJEUR, M. DEVILLERS, Mme SAND, MM. LARMURIER, CAILLON, Mmes HEBRI EL OMAMI,
BRUCIAFERI, M. JALLU, Mmes BUISSON, MEYERS, M. RAILLON, Mme COTIN Conseillers
Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. FAUCONNIER Conseiller Municipal Délégué par Mme BACHELIER, conseillère municipale déléguée.
Mme FARIA, Conseillère municipale par M. BOEDEC, Maire.

ABSENT EXCUSE

M. SOARES DE SOUSA COELHO, Conseiller Municipal.

ABSENTS

Mme LACROIX, Conseillère Municipale.
Mme ROUX, Conseillère Municipale.
M. CHANTEMARGUE, Conseiller municipal

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-16, L 5211-20 et L5216-5,

Vu la loi n° 996586 du 12 juillet 1000 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral A-15-607-SRCT portant création d'une communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2016, issue de la fusion des communautés d'agglomération Le Parisis et Val et Forêt et de l'extension à la commune de Frépillon,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2022 approuvant la modification de ses statuts pour y intégrer la compétence « entretien et la gestion des réseaux de chaleur et de froid,

le développement des énergies renouvelables et de récupération » au titre de ses compétences supplémentaires

Vu l'avis favorable de la commission des finances-informatique du 21 Septembre 2022,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts de la CA Val Parisis annexés à la présente délibération et portant sur l'intégration de la compétence « entretien et la gestion des réseaux de chaleur et de froid, le développement des énergies renouvelables et de récupération »

PAR 31 Voix Pour, 00 Voix Contre, 00 Voix Abstention.

Fait et délibéré en séance ce jour.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services



Richard GADVRIT

Affiché en mairie le 06/10/2022 et publié au recueil des actes administratifs de la commune.